

La quatrième partie du Rapport annuel présente un sommaire du recouvrement des coûts et des virements de fonds se rapportant au réseau du Canada. Le rapport financier permet au MAECI de s'acquitter de l'obligation de rendre compte aux ministères partenaires de sa gestion des fonds provenant du recouvrement des coûts.

La figure 39 introduit des données sur le financement et les postes se rapportant aux changements ayant touché le réseau du Canada au cours des exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012. Elle est structurée de façon à illustrer le lien entre les fonds transférés et l'évolution du nombre de postes d'employés canadiens (EC) et recrutés sur place (ERP). Certaines transactions dont les reclassifications qui n'ont pas d'impact sur le nombre de postes dans le réseau, et les opérations immobilières ou les achats importants ayant eu lieu une seule fois (ex. matériel informatique) ont pour titre transactions financières.

Le financement des partenaires provient principalement des budgets supplémentaires. Il inclut également les fonds que le MAECI détient en fiducie et qui sont reportés d'un exercice à l'autre.

Les changements au réseau du MAECI se divisent en deux catégories selon la provenance des fonds :

- les activités financées à l'interne par le biais de différentes sources budgétaires;
- les activités financées à l'externe, c'est-à-dire par le biais de soumissions au Conseil du Trésor (CT).

Les soumissions au CT dont il s'agit sont les suivantes :

- Renforcement du réseau des missions à l'étranger (9 juin 2009);
- Renforcement de la représentation du Canada à l'étranger : la dimension domestique (13 janvier 2010).

Le financement reçu des colocataires n'est pas lié au processus d'affectation des crédits. Il leur est donc impossible de transférer le financement de façon permanente. C'est pourquoi chaque année tel que montré dans la figure 39, ils doivent verser le plein coût des frais d'établissement du personnel travaillant à l'étranger.